



HAL
open science

**”Une archive pour l’histoire du français langue seconde :
le Congrès pour l’extension et la culture de la langue
française (1905-1913)”**

Dan Savatovsky, Muriel Jorge

► **To cite this version:**

Dan Savatovsky, Muriel Jorge. ”Une archive pour l’histoire du français langue seconde : le Congrès pour l’extension et la culture de la langue française (1905-1913)”. *Langue française*, 2020, 208, pp.79-94. 10.3917/lf.208.0079 . halshs-02946912

HAL Id: halshs-02946912

<https://shs.hal.science/halshs-02946912>

Submitted on 2 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dan Savatovsky

Université Sorbonne Nouvelle & HTL (CNRS UMR 7597)

Muriel Jorge

Université Paris-Sorbonne & HTL (CNRS UMR 7597)

Une archive pour l’histoire du français langue seconde : le *Congrès pour l’extension et la culture de la langue française (1905-1913)*

1. INTRODUCTION

Sous l’égide d’une *Fédération* (devenue *Association*) internationale de promoteurs et propagateurs (propagandistes ?) du français – fondée pour l’occasion –, se réunit en Belgique, de 1905 à 1913, le *Congrès international pour l’extension et la culture de la langue française*. Cette *Fédération* est pluridisciplinaire : elle associe des linguistes, des spécialistes de la littérature, des juristes, etc. ; elle est inter-professionnelle : elle regroupe des enseignants de tous les degrés, des hommes politiques, des écrivains, des avocats, des journalistes, des éditeurs, des capitaines d’industrie, etc. En font partie à la fois des personnalités – souvent prestigieuses¹ – et des mandataires de gouvernements, d’institutions éducatives –

1. On peut citer, parmi les Français, tous statuts, écoles de pensée, disciplines ou activités sociales confondus (mais ils n’ont pas tous participé à l’une ou l’autre des sessions, loin de là) : Paul Adam, Victor Bérard, Jules Clarétie, Léon Clédat, Jacques Copeau, Pierre de Coubertin (ces deux derniers, pas avant 1913), Rémy de Gourmont, Henry de Jouvenel (en 1913), Anna de Noailles, Henri de Régner, Maurice Donnay, Henri Gaidoz (en 1913), André Gide, Fernand Gregh, Edmond Huguet (en 1913), Gustave Kahn, Abel Lefranc, Louis Liard, Paul Meyer, Adrien Mithouard, Charles Morice, Théodule Ribot, Mario Roques, Rosny l’aîné, Marcel Schwob, Antoine Thomas, Alfred Vallette, Léandre Vaillat, Gustave Lanson, Émile Roux (ces deux derniers faisant partie du *Comité de patronage* en 1908) ou les membres de l’Institut Émile Faguet, Salomon Reinach et Alfred Giard (à partir de 1908). Parmi les Suisses (peu nombreux, au total) : l’écrivain Louis Dumur. Parmi les Belges, les écrivains Maurice Maeterlinck et Émile Verhaeren. Notons aussi la participation des romanistes Krystoffer Nyrop (danois), Julius Pirson (germano-belge) Jean-Jacques Salverda de Grave (néerlandais), ainsi que de l’écrivain de science-fiction britannique Herbert George Wells (désigné comme « sociologue » dans CIECLF, 1906 : 52). Pour ce qui est de la coloration politique, les hommes de gauche sont les plus nombreux – Raymond Poincaré et Maurice Barrès, membre du *Comité d’action parisien* de la Fédération, puis du *Comité de patronage* (à partir de 1908), faisant figure d’exception – puisque l’on relève les noms de Ferdinand Brunot,

Didactique du français langue étrangère et seconde : histoire et historicités

comme les *Alliances françaises*, la *Mission laïque française* –, de mouvements politiques et/ou culturels – comme l’*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française* ou la *Ligue nationale (belge) pour la défense de la langue française* –, de plusieurs universités (Laval de Québec, Liège, Bruxelles, Gand, la Sorbonne, Bordeaux, Genève, Luxembourg, entre autres), tous réputés « représentants autorisés de peuples d’origines diverses qui ont une commune façon de penser parce qu’ils se servent de la même langue » (Wilmotte dans CIECLF, 1906 : 22). Le congrès se réunit trois fois, à Liège (1905), à Arlon (1908), puis à Gand (1913) – une terre de mission, en quelque sorte – sous la direction du romaniste belge M. Wilmotte (1861-1942) ².

Dans ce contexte, la conjonction dans l’intitulé du congrès des termes d’*extension* et de *culture de la langue* n’est pas triviale. *Extension* renvoie à une réalité géographique et/ou sociologique, c.-à-d. à l’un des aspects de l’*universalité* postulée ou visée du français, une langue dont l’usage *s’étend* (et doit s’étendre) à tous ou, du moins, au plus grand nombre de locuteurs possible – sur un mode déterritorialisé – et à des aires linguistiques et culturelles partout dans le monde ³. Quant à la *culture de la langue*, elle peut se comprendre comme

[...] ce qui explique qu’une langue (soit) « cultivée » en dehors de son usage vernaculaire par des locuteurs non natifs, par exemple [...]. L’idée de culture de la langue est très importante pour comprendre qu’on peut fort bien cultiver une langue sans la « parler », ou du moins sans en avoir l’usage quotidien auquel on associe ordinairement l’idée de langue maternelle. (Siouffi, 2007 : 9)

Ces deux notions combinées répondent donc à l’objectif du congrès de garantir à la langue française un statut qui lui permette de se maintenir ou de se développer face aux langues internationales concurrentes (l’allemand, l’anglais, les langues artificielles) mais aussi, plus particulièrement dans des pays pluri-lingues, comme la Belgique, face à un parler local, comme le flamand.

Sans qu’il s’agisse véritablement d’un hapax, l’expression *culture du français* ou *culture de la langue française* n’était guère employée jusque-là. On la trouvera davantage répandue de nos jours mais dotée d’une signification instable :

Ferdinand Buisson, Georges Leygues (en 1913), Albert Mathiez, du député radical-socialiste Pierre Baudin (devenu ministre par la suite), de Léon Bourgeois et de Gaston Doumergue – tous deux à partir de 1908. Côté belge, ce sont les libéraux qui dominent, avec des personnalités comme les sénateurs wallons Edouard Peltzer de Clermont (membre du *Comité d’organisation* en 1905), Auguste Houzeau de Lehaie, Émile Dupont (ministre d’État), Alfred Magis, le député Fulgence Masson (futur ministre) ou bien le directeur du journal gantois *La Flandre libérale*, Gustave Abel.

2. Les sessions de Liège et de Gand se déroulent dans le cadre des Expositions Universelles organisées alors dans ces deux villes.

3. L’autre acception de l’*universalité* postulée du français relève d’une doxa dont Rivarol (1784) avait fixé le type, on le sait : si cette langue peut s’étendre à tous, c’est parce qu’elle peut s’étendre à tout. Une telle acception renvoie au thème inlassablement répété des qualités supposées intrinsèques du français (son « génie ») : l’ordre direct de sa syntaxe, sa clarté, sa résistance aux métaphores, etc. Ces qualités le désigneraient du fait même comme une langue isomorphe à la pensée rationnelle, donc comme la langue des sciences et des arts (au sens de l’*Encyclopédie*) et, de là, comme la langue universelle. Ce thème est brodé à l’envi par de très nombreux intervenants au congrès : s’il faut aimer et faire aimer le français, c’est qu’il est aimable par lui-même.

Une archive pour l'histoire du français langue seconde...

- au sens large d'une acculturation qui s'exerce dans une société tout entière et où les représentations de la langue et l'imaginaire linguistique tiennent la plus grande place parmi les schémas culturels dominants ⁴ ;
- ou bien en un sens plus restreint :
 - dans un contexte d'enseignement du français comme langue étrangère, sens le plus souvent véhiculé par les manuels ou les programmes scolaires et les travaux de didactique,
 - pour désigner la discipline scolaire *français* dans son ensemble, tous savoirs et exercices confondus,
 - le plus souvent dans des contextes où elle est employée comme un équivalent de *culture française*, donc sans nécessairement référer à la langue et/ou à la discipline d'enseignement.

Ces acceptions diverses s'inscrivent dans un *horizon de rétrospection* (Aroux 1986) qui confère au congrès dont nous examinons les actes le rôle d'un « événement ». Un *événement linguistique* (Guilhaumou 2006) à la signification plurielle, mais dont on peut dire qu'à maints égards il préfigure l'émergence de la *francophonie*, conçue à la fois comme une entité politico-culturelle et une idéologie, l'instrument d'une influence culturelle – ce que nous appellerions un *soft power* – et pas seulement comme une réalité linguistique ou littéraire.

L'archive constituée par les actes de ce congrès présente, sous cet aspect, un triple intérêt.

- Elle témoigne d'une période particulière de la « guerre des langues » (Calvet 2005), celle de la fin du XIX^e-tout début du XX^e siècle – période inaugurée par la création de l'*Alliance française* (1883) – qui correspond à la prise de conscience d'une perte d'influence progressive du français dans le monde et à la recherche des moyens d'en inverser la tendance.
- Elle permet de questionner l'histoire de la didactique du français et des langues qui ne se limite pas à celle des méthodologies d'enseignement mais porte aussi sur l'évolution des objectifs de cet enseignement, ce qui permet de penser son objet et d'envisager son avenir. L'étude des caractéristiques matérielles et discursives de cette archive révèle le caractère singulier de l'*événement* lui-même où la prospective tient une large part.
- Elle fournit des outils d'analyse de certaines des pratiques d'enseignement du français à des allophones dans la décennie qui précède la Grande Guerre, une période charnière puisqu'elle voit la diffusion de la méthode directe ⁵ – c.-à-d. de la première « méthodologie constituée » (Puren 1985) d'enseignement des langues étrangères vivantes – et son adoption dans les programmes

4. On reconnaît là le thème herderien de la langue comme *palladium* de la nation. « La culture française est une culture nationale, une culture du français. » (Clastres, 1974 : 106).

5. Méthode d'enseignement d'une langue étrangère dans cette langue même, sans recours à la langue maternelle de l'apprenant comme métalangue ni aux exercices de traduction.

Didactique du français langue étrangère et seconde : histoire et historicités

scolaires de plusieurs pays, notamment la France, l'Allemagne et la Belgique (Berré 2001).

Cette « commune façon de penser » de tous ceux qui usent de la même langue, ainsi présupposée par M. Wilmotte dans son discours inaugural – thème post-humboldtien ou hypothèse Sapir-Whorf avant la lettre – se vérifie sans doute quand il s'agit, pour les congressistes, de souscrire au but visé dans des termes très généraux (la défense et l'expansion du français, l'affirmation de son rôle *civilisateur*, etc.), mais assez peu quand on examine les moyens qu'ils indiquent pour l'atteindre : d'importants désaccords apparaissent à la lecture des discussions. Sans pouvoir les aborder toutes, nous évoquerons quelques lignes de partage qui ont trait aux méthodes d'enseignement et à la question des langues régionales.

2. LES USAGES DU FRANÇAIS

Sans insister sur l'organisation générale des sessions du congrès ⁶, il convient néanmoins d'en rappeler la structure afin de mieux identifier la place qu'y tiennent les questions liées à l'enseignement du français, à la diffusion de cette langue et à ses usages.

Les trois sessions sont divisées en séances plénières, généralement à l'ouverture et en clôture des travaux et, dans l'intervalle, en séances parallèles, chacune étant consacrée à une section différente. L'ensemble présente des changements d'une session à l'autre ; seule la « section littéraire » est organisée chaque fois. Ainsi, nous avons, en 1905, une « section sociale et juridique » : les participants, inquiets d'un recul de la langue française qu'ils attribuent notamment à des facteurs démographiques (natalité, émigration) et sociaux (place du français à l'école, usage limité aux élites), proposent des mesures susceptibles de renforcer ses positions. Cette section n'est pas reconduite par la suite alors que l'on voit apparaître, en 1908, une « section de propagande » ainsi qu'une « section scientifique », qui cesse de figurer en tant que telle lors de la session suivante.

Ces reconfigurations appellent deux remarques. La création d'une « section de propagande » – qui permet notamment de faire le point sur les progrès de l'enseignement du français de par le monde, d'indiquer les résistances ou les difficultés, de donner des statistiques (nombre d'élèves ou d'étudiants francophones, etc.), de formuler des projets d'extension – et la place de plus en plus grande que les rapports qui y figurent et les débats qui s'y déroulent occupent par rapport à ceux des autres sections signalent surtout l'importance prise, en 1908, par « la question linguistique » belge.

6. Elle est décrite par Provenzano (2008).

Une archive pour l'histoire du français langue seconde...

Quant au remplacement de la « section juridique » par une « section scientifique », programmée dès 1905 pour la session suivante (CIECLF, 1908 : 29), il répond exclusivement à l'objectif de défendre ou de promouvoir le français comme langue de travail des congrès scientifiques internationaux et des publications savantes – des « réunions internationales » plus généralement parlant, comme l'indique le programme qui figure sur la page de garde des actes⁷. Dans les rapports de la « section scientifique » et dans les débats qu'ils suscitent, il n'est en effet nullement question, comme on aurait pu s'y attendre, des terminologies ou des nomenclatures françaises en vigueur dans les différentes disciplines mais seulement du français comme langue internationale d'échanges dans divers cadres institutionnels. Les actes du congrès de 1913 comprennent, de surcroît, les résultats d'une très vaste enquête menée dans de nombreux pays auprès de 103 organismes (sociétés savantes, organisations professionnelles, syndicales ou politiques, associations diverses) sur la ou les langue(s) de travail employée(s) par ces organismes⁸. Que la « section scientifique » ne soit pas reconduite en tant que telle en 1913 ne signifie donc pas que la question qui avait motivé sa création ait cessé de se poser – au contraire. Il est assez frappant à cet égard de constater que les langues identifiées comme rivales du français en tant qu'instruments des échanges savants ne sont ni l'anglais, ni l'allemand, mais les langues internationales inventées, notamment l'esperanto (CIECLF, 1908 : 64 *sqq.*).

Car s'il est bien question de l'allemand, ce n'est pas parce qu'il pourrait faire ombrage au français comme langue des réunions internationales mais plutôt soit pour dénoncer les interdictions qui frappent le français en Alsace et en Moselle annexées, notamment dans l'enseignement (Laugel dans CIECLF, 1914, « section de propagande »), soit pour contrecarrer l'objectif des flamingants de faire du flamand – langue germanique et présentée comme le cheval de Troie du pangermanisme⁹ par plusieurs intervenants wallons – la langue dominante en Belgique, soit pour stigmatiser les germanismes introduits dans le français *via* les contacts de langues en Belgique et en Suisse romande. Dans ces « Marches tributaires » de la langue et de la culture française situées au seuil du monde germanique, les locuteurs

[...] sont exposés à parler et à écrire un français de frontière, tout imprégné de germanismes et de locutions vicieuses ; ils sont exposés au bilinguisme qui est un agent de décomposition intellectuelle, et souvent ils ne savent eux-mêmes quel est

7. Cf. notamment le rapport de Ansiaux, professeur à l'Université de Bruxelles et membre du bureau permanent de la *Fédération* : « Le français langue scientifique » (CIECLF, 1914, « section de propagande » : 1-7).

8. Résultats présentés par Fürstenhoff, secrétaire de *L'Entente scientifique internationale pour l'adoption d'une langue auxiliaire* : « L'emploi du français dans les réunions internationales » (CIECLF, 1914, « section pédagogique et sociale » : 49-80).

9. « Développant son rapport sur la *pénétration allemande en Belgique*, M. M. Ansiaux s'attache à mettre en lumière l'attitude peu nationale des représentants extrêmes de l'esprit flamand, et l'ambition sans cesse croissante du pangermanisme qui menace de plus en plus la culture des idées françaises. Il se publie – dit-il – à Bruxelles une petite revue : *La Germania*, protagoniste ardent d'une thèse suivant laquelle Belges et Allemands seraient fils d'une même mère. » (CIECLF, 1906 : 52)

Didactique du français langue étrangère et seconde : histoire et historicités

leur véritable langage, par conséquent leur véritable race et leur véritable esprit. (De Reynold dans CIECLF, 1914, « section de philologie et d’histoire » : 5)

Au-delà de l’organisation matérielle du congrès, qui peut paraître au fond assez traditionnelle, et de la question de la concurrence des langues de travail internationales, la composition des trois volumes d’actes révèle des aspects plus inhabituels. En effet, même si dans chaque section figurent des « rapports », qui s’apparentent aux communications présentées dans les colloques d’aujourd’hui, ces rapports n’apparaissent pas centraux : chacun des volumes débute par un compte rendu des débats qui occupe 90 pages en 1905, plus de 65 pages en 1908 et encore 40 pages en 1913. L’économie réelle des séances qu’ils laissent entrevoir ne correspond pas toujours à celle que suggère la table des matières. On découvre, par exemple, qu’en 1905, les sections « pédagogique », « littéraire » et « historique/philologique » ont siégé une fois ensemble afin de traiter de la réforme orthographique. De même, la « section pédagogique et sociale » s’est, durant toute la session de 1913, mêlée à la « section de philologie/histoire » (sous la présidence de F. Brunot), ce qui s’explique notamment par l’intérêt accordé depuis le début à la question de savoir s’il faut, ou non, recourir à la langue maternelle dans l’enseignement du français aux élèves patoisants – question qui requiert les lumières convergentes des philologues et des pédagogues. Les pédagogues attendent sans doute des philologues qu’ils éclairent le congrès sur la définition des patois, leurs frontières, les phénomènes de contact entre langues nationales et patois, etc. ; les philologues attendent des pédagogues qu’ils indiquent les formes et les conditions d’un éventuel recours au patois dans les classes primaires.

Ces comptes rendus des débats constituent bien le cœur du congrès ; les rapports sont renvoyés en annexe ¹⁰. Ainsi, plus que le propos individuel de chaque intervenant auteur d’un rapport, ces pages donnent à voir la teneur des débats suscités, les prises de position et les interrogations croisées des participants. Leur nom n’apparaît pas nécessairement dans la table des matières puisque tous n’ont pas présenté de rapport ; ils sont en réalité moins nombreux que ne pourraient le laisser penser les très longues listes de membres de la *Fédération* sur lesquelles s’ouvre chaque volume. Les actes offrent ainsi la possibilité d’identifier les protagonistes et de connaître assez précisément leurs arguments. Plus qu’ailleurs, les débats sont donc centraux et les séances houleuses ne sont pas rares, répétons-le. On s’attachera ici plus particulièrement à certaines de celles qui se sont déroulées dans le cadre de la « section pédagogique ».

10. Cela est également perceptible dans la numérotation des pages, qui recommence à chaque section. Pour cette raison, nous citons les actes du congrès de la façon suivante (CIECLF, 19XX : numéro de page) pour renvoyer à la partie où sont rappelés le déroulement de l’événement et les échanges qui ont eu lieu ; (Nom de l’auteur dans CIECLF, 19XX, « section X » : numéro de page) pour renvoyer aux rapports individuels.

Une archive pour l'histoire du français langue seconde...

3. LES ÉCHANGES DE LA SECTION PÉDAGOGIQUE

Bon an, mal an, une quinzaine de personnes participent aux travaux de cette section. Alors que, la première année, cinq nationalités différentes sont représentées (Belgique, France, Luxembourg, Suisse, Chili), nous n'en avons plus que trois en 1908 et en 1913. Seuls les Belges et les Français sont présents du début à la fin. Dans la « section pédagogique » comme dans la section « de propagande », l'année 1908 est celle où les débats propres à la situation linguistique belge sont les plus importants, même si la supériorité numérique des Français est sensible dans les discussions. Lors de la première séance, les échanges s'ouvrent, dans un premier temps, sur l'intérêt du recours à la phonétique dans l'enseignement du français « dans les pays bilingues » à partir du rapport du médiéviste franco-belge G. Cohen, qui exerçait alors à l'Université de Leipzig, et d'un professeur à l'Athénée royal de Huy, A. Grégoire. Le premier, qui plaide pour l'apprentissage de la prononciation du français même à ceux qui l'ont pour langue maternelle, résume sa thèse en ces mots : « Apprenons les sons de notre langue, comme nous apprenons, ou comme nous devrions apprendre, ceux des langues étrangères » (Cohen dans CIECLF, 1908, « section pédagogique » : 30).

Le second décrit la prononciation du français par les élèves belges en termes de « vices » et de défauts. Ce sont le philologue P. Meyer et J. Gautier, directeur de l'enseignement secondaire, – des Français – qui leur répondent, les mettant en garde contre un prescriptivisme excessif en matière de prononciation.

Dans un second temps, A. Rodde, directeur de l'école philotechnique de Bruxelles, demande la parole pour exposer ses vues sur l'« infériorité » relative de l'enseignement du français « jusque dans la Belgique française » (CIECLF, 1908 : 55). En effet, la *Chambre de commerce française* à Bruxelles a supervisé, en 1907, l'ouverture d'une école destinée, d'une part, aux jeunes Français résidant à Bruxelles dont il s'agit d'affermir la solidarité à l'égard de la communauté française de Belgique et, d'autre part, aux Belges que l'on souhaite voir se rapprocher de la France, alors même qu'en Wallonie, l'enseignement dans les écoles moyennes se fait en français.

Les critiques d'A. Rodde quant à la « piètre » compétence des Belges qui enseignent le français suscitent de vives protestations de la part du secrétaire de séance, L.-P. de Brinn' Gaubast, de F. Puaux, vice-président de l'*Alliance française*, et de J. Gautier. A. Rodde relance le débat en demandant la création, en Belgique,

[...] d'autres écoles purement françaises, par exemple à Liège et à Gand, mais de préférence à Anvers, parce que l'influence allemande y grandit, grâce à l'existence d'une florissante École allemande. (CIECLF, 1908 : 56)

À la double ambition précédemment citée pour l'école bruxelloise s'ajoute la volonté de concurrencer les écoles allemandes. Il reste cependant capital, pour les officiels français, de ne pas donner l'impression que les écoles françaises seraient des lieux de propagande républicaine ou nationale. Les trois mêmes

Didactique du français langue étrangère et seconde : histoire et historicités

intervenants profitent ainsi de l'occasion pour réfuter longuement toute velléité d'ingérence de la part du gouvernement français en Belgique.

4. LA DÉFENSE DU FRANÇAIS : ASPECTS PROSPECTIFS

Au-delà de ces différends qui relèvent de la politique linguistique ou de la politique tout court, d'autres désaccords qui s'expriment au cours des discussions éclairent autrement la dimension prospective du travail de réflexion pédagogique : ni descriptives, ni prescriptives, elles n'ont pas traité la question de savoir « comment enseigner le français » mais répondent plutôt aux questions, également essentielles, notamment dans un contexte bilingue, voire trilingue comme celui de la Belgique, de savoir « quel français enseigner et pourquoi » ; nous y reviendrons. Apparaît ici, en filigrane, la distinction, communément admise aujourd'hui, entre le français comme *langue d'enseignement* et le français comme *objet d'enseignement*. Elle renvoie plus largement aux usages et au statut de la langue française : langue littéraire, langue courante, langue scientifique, etc. Les actes du congrès sont porteurs, à cet égard, d'un type de discours que l'on pourrait qualifier de *prospectif* dans la mesure où il a traité à l'avenir possible de la langue française et de son enseignement, tel que l'imaginent alors les participants : les échanges révèlent ainsi leurs incertitudes et leurs inquiétudes de même que leurs espoirs et leur optimisme.

Cette prospection se traduit, en particulier, par l'expression de « vœux » ou de « souhaits », généralement soumis au vote des membres de chaque section à l'issue d'un ou de plusieurs rapports et des débats qui s'ensuivent. À la fin de chaque session du congrès, les vœux de toutes les sections sont récapitulés et votés à nouveau en assemblée plénière. Ainsi, en 1905, six vœux sont présentés au titre de la « section sociale et juridique », parmi lesquels celui que le français demeure la langue d'enseignement à l'Université de Gand – il s'agit d'un conflit déjà ancien (il remonte aux années 1880). D'abord exprimé par M. Ansiaux et F. Mallieux, avocat à Liège (CIECLF, 1906 : 96), il est formulé derechef, en 1908, par R. Engel, directeur du journal *L'Action Wallonne*, en ouverture de son rapport sur « le français à l'Université de Gand », présenté dans la « section de propagande » :

En 1905, la section sociale et juridique du Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française émit, sur la proposition de MM. Ansiaux et Mallieux, le vœu que le français restât la langue véhiculaire de l'enseignement à l'Université de Gand.

Depuis lors, de nouveaux faits se sont produits. La langue française est gravement menacée. Les promoteurs du mouvement pour la création d'une Université flamande saluent déjà le jour où la langue française sera bannie de notre « Alma Mater » gantoise. Il importe donc de prendre des mesures sérieuses si nous ne voulons pas qu'on sacrifie, une fois de plus, les droits de la langue française aux prétentions criardes d'une minorité aussi infime que tapageuse. (Engel dans CIECLF, 1908, « section de propagande » : 13)

Une archive pour l'histoire du français langue seconde...

La motion formulée et votée en 1905 apparaît ici comme une forme de programme de travail : elle répond à une analyse, qui implique des décisions. Celles-ci sont soumises à l'évolution de la situation politique. C'est pourquoi ce même thème est repris en 1913 par S. Sasserath, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles et président de la *Ligue nationale pour la défense de la langue française*. Dans son rapport sur « la langue française en Belgique », il prévoit déjà les conséquences d'une loi récente étendant la néerlandisation scolaire à l'enseignement secondaire libre :

À la suite de la loi Franck-Segers, de 1910, une quantité de jeunes Flamands recevront nécessairement l'instruction moyenne en flamand et arriveront à l'université avec une connaissance imparfaite de la langue française. (Sasserath dans CIECLF, 1914, « section de propagande » : 138)

Ainsi la prospective n'est-elle pas uniquement prévisionnelle mais également prédictive, d'où la nécessité de proposer des remèdes à ce que l'auteur perçoit comme un danger imminent. Il s'appuie sur un rapport présenté au congrès la même année par le journaliste G. Harry ¹¹ :

M. Harry demande que l'on étudie la possibilité de créer un journal francophile en langue flamande, de manière à faire comprendre aux populations flamandes, dans la langue qu'elles connaissent, qu'il est de leur intérêt d'apprendre le français et de faire apprendre cette langue à leurs enfants. Cette proposition mérite de retenir l'attention du congrès, au point de vue de la situation existant en Belgique. Il ne faut pas se dissimuler qu'il sera peut-être difficile de la réaliser, pour lui faire donner un résultat vraiment utile ; mais la question doit être étudiée et il est possible qu'on aboutisse à un résultat pratique. (Sasserath dans CIECLF, 1914, « section de propagande » : 140)

L'incertitude qui entoure les effets de cette proposition et les précautions que prend S. Sasserath pour les envisager montrent bien qu'il ne s'agit ici ni d'une analyse, ni d'une prescription. L'auteur est persuadé du bien-fondé de l'extension et de la culture de la langue française mais, inquiet face à une situation précaire, il soumet à la discussion une direction possible pour orienter l'avenir de la cause qu'il souhaite défendre.

5. TABLEAU D'UNE LANGUE QUI S'AFFAIBLIT DANS LE MONDE

J. Gautier, représentant du gouvernement français aux trois sessions du congrès, résume clairement un sentiment qui n'est pas nouveau mais qui est encore insuffisamment partagé à ses yeux. Rendant compte de la session 1913, il adopte un ton résolument martial pour juger qu'à l'échelle mondiale ¹² :

11. « La propagande française par les langues étrangères » (CIECLF, 1914, « section littéraire » : 39-44)

12. Les rapports présentés au congrès concernent de nombreux pays ou régions en Europe (Grande-Bretagne, Luxembourg, Macédoine, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, etc.) et hors d'Europe (Égypte, Amérique latine, etc.), ainsi que les colonies (Algérie, etc.).

Didactique du français langue étrangère et seconde : histoire et historicités

[...] le travail accompli depuis quelques années a porté ses fruits et [qu']il n'est pas douteux qu'après une période de déclin, la langue française, l'influence de l'esprit français reprennent à nouveau leur marche, se fortifient dans les places menacées et reconquièrent les positions perdues. [...] Je sais trop quelle fâcheuse tendance nous avons, écrit-il, à nous croire indispensables et à estimer superflues les mesures de défense ou l'effort en avant. Nous nous croyons toujours plus jeunes de deux siècles. (Gautier, 1913 : 360)

C'est dans le domaine de l'enseignement que ce tableau d'une langue qui s'affaiblit est particulièrement bien tracé et que l'on prend conscience de la nécessité de la défendre en lançant l'offensive.

Cette disposition guerrière rencontre un écho particulier en Belgique : de nombreux congressistes dénoncent une offensive des flamingants contre le français, on l'a vu. Les représentants de plusieurs associations abordent le problème, notamment l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*, fondée en 1898 dans le contexte de la lutte pour le maintien du français comme langue d'enseignement à l'université de Gand. Il convient, à cet égard, de faire un sort au terme de *vulgarisation* qui figure dans le nom de cette association : *vulgariser* signifie à la fois «diffuser» le français et l'instituer comme langue vulgaire, c.-à-d. promouvoir auprès des Flamands une variété de français qui lui permette d'accéder au statut de langue véhiculaire, parlée par le peuple au même titre que le néerlandais et pas seulement pratiquée par les élites ou en usage dans des contextes institutionnellement marqués (administration, justice, école, armée, etc.). Un tel changement de forme et de statut lui permettrait d'échapper à l'asymétrie diglossique avec le flamand dans le but de parvenir à un véritable bilinguisme. Cette position diffère de celle de la majorité des militants du mouvement wallon ¹³,

[qui est] né en réaction au mouvement flamand, vise le maintien de l'hégémonie du français en Flandre et présente dès lors un projet dichotomique pour le Nord du pays : s'il ne s'oppose pas à l'idée d'une large présence du néerlandais en Flandre, le français doit y demeurer la langue des élites. La Flandre incarnerait ainsi au mieux la dualité de « l'âme belge » [...]. (Préaux, 2013 : 8) ¹⁴

Les différentes associations et personnalités wallonnes qui participent au congrès ne partagent donc ni les mêmes objectifs politiques, ni les mêmes moyens d'action. La *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, créée en 1910, œuvre pour le maintien du français comme seule langue officielle de la Belgique en s'opposant violemment au mouvement flamingant – position essentiellement réactive devant ce que les militants de cette Ligue perçoivent comme une guerre, comme l'indique clairement le terme de *défense* qui figure dans son nom.

13. Tel Jules Destrée.

14. « Dans cette optique, le mouvement wallon accorde «un rôle historique fondamental» (Kesteloot, 2004 : 78) aux francophones de Flandre, «comme ciment de l'unité de la Belgique» (Destatte, 1997 : 60). » (Préaux, 2013 : 8)

Une archive pour l'histoire du français langue seconde...

La position de M. Wilmotte oscille entre ces deux pôles. Militant pour la préservation des dialectes romans en Belgique, il note – dans un ouvrage de 1902, *La Belgique morale et politique (1830-1900)* – que le mouvement flamand et le mouvement wallon ne procèdent ni d'une même logique, ni d'une même temporalité. Quelles sont les causes de cette asymétrie doublée d'une asynchronie ? Le mouvement flamingant est ancien : il remonte aux premières décennies de la création du Royaume de Belgique :

En Wallonie il n'en a pas été de même. La propagande en faveur des patois y est de fraîche date, et elle n'a rallié jusqu'ici qu'une partie de la population. C'est dans les villes qu'elle se concentre, et les libéraux l'ont monopolisée avec un facile empressement. Pour plaire aux catholiques, elle aurait dû renoncer à ses polémiques agressives contre les *frères* flamands, à ses sympathies françaises, à son vague parfum de libre pensée. Sans doute il n'est écrit nulle part qu'elle sera voltairienne, mais les voltairiens de la bourgeoisie ont été ses premiers serviteurs ; ils l'ont peu à peu faite leur, et, dans les œuvres wallonnes, comme dans les conférences et les meetings où l'on prône les patois de la Belgique orientale, il n'est guère question du français, de la croisade à faire contre lui ; tout l'effort d'indignation et de réaction politique et littéraire se porte sur les empiètements de la langue néerlandaise. (Wilmotte, 1902 : 208-209)

Il y a, on le voit, un double front à ouvrir pour M. Wilmotte : lutter contre les « empiètements » du néerlandais au nom du français et mener en même temps « croisade » contre le français au nom du wallon – mais de ce second front, il n'est bien entendu pas question au congrès. Solidarité exigible des langues régionales contre les langues de culture auxquelles elles sont apparentées ?

Par ailleurs, on le voit, le conflit linguistique et politique se double d'un conflit religieux dont les congressistes se font largement l'écho : à l'occasion du *Congrès wallon* (Liège, juillet 1912), nombre de ceux qui, dans le mouvement wallon, militent pour la « séparation administrative » de la Flandre et de la Wallonie dénoncent l'asservissement de la Wallonie à la « Flandre cléricale » (Destrée cité par Delforge 2010).

6. LES LANGUES RÉGIONALES DANS L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Tels qu'ils se dégagent des actes, les débats relatifs à la promotion du français à l'école primaire dans plusieurs pays sont également consacrés, d'une session à l'autre, à la question du recours à la langue maternelle des élèves, en tant que langue de travail des classes, comme alternative à la méthode directe d'enseignement de la langue nationale (celle qui porte le nom de « méthode Carré » en France) dans les aires patoisantes.

Ainsi, en 1905, dans le cadre de la « section pédagogique » du congrès, O. Colson, directeur de la revue *Wallonia* (publiée à Liège de 1893 à 1914), préconise de s'appuyer sur le wallon pour enseigner le français à l'école primaire :

Didactique du français langue étrangère et seconde : histoire et historicités

Son rapport, qui considère le wallon comme dialecte-type, et qui étend plus généralement ses conclusions aux patois du français, démontre que malgré l'estime accordée aux idiomes romans en Belgique, la culture littéraire du wallon reste ordinairement, de la part des hommes d'école, l'objet d'une indifférence glaciale et même d'une hostilité sourde. [...] Généralement le wallon ne pénètre à l'école, en quelque sorte, que subrepticement, pour fournir d'aventure un adjuvant aux explications, un exemple de vieille forme, une explication à l'orthographe du français [...]. Les maîtres ne les emploient que par opportunisme : ils s'en passeraient volontiers ; c'est qu'à leurs yeux le wallon reste un ennemi sournois qui s'embusque au nœud des conjonctures grammaticales et de qui l'on peut toujours attendre quelque triomphe sournois. (Colson dans CIECLF, 1906, « section pédagogique » : 46)

À l'idée qu'il faille systématiquement s'appuyer sur le parler maternel pour enseigner une langue de culture, qu'il s'agisse de la langue nationale ou d'une langue étrangère, s'opposent deux enseignants : l'helléniste L. Parmentier, professeur à l'Université de Liège¹⁵, et E. Rochelle, professeur de Lettres au lycée de Bordeaux. Celui-ci préconise la méthode directe, telle qu'il a pu lui-même la mettre en œuvre dans ses cours à l'*Alliance française* destinés à des professeurs de français à l'étranger et dont « la nouveauté consistait, dit-il, dans le fait qu'à la méthode pratiquement directe la théorie était jointe par le professeur » (*ibid.* : 49). Le Français H. Bernès souligne, quant à lui, que le patois¹⁶ n'est pas un but, mais un moyen, ce qui revient à récuser tout projet de le scolariser en tant que tel, d'en faire la langue-objet d'un enseignement en bonne et due forme – comme F. Mistral et une partie des membres du *Félibrige* l'avaient demandé – au profit d'un simple recours contrastif ou instrumental au patois pour mieux enseigner le français. Faisant valoir que « l'école primaire a pour but d'enseigner la langue française vivante, plutôt que livresque et étroitement académique », le congrès émet à l'unanimité le vœu de rendre

[...] les instituteurs attentifs à l'avantage pédagogique et pratique d'observer et d'utiliser tout ce qui, dans le patois, peut venir en aide à l'enseignement et à l'enrichissement de la langue usuelle. (Colson dans CIECLF, 1906, « section pédagogique » : 48)

Cette formulation de compromis présente l'intérêt de lier le problème des patois à celui de la variété des français à enseigner (littéraire ou bien courant), mais elle est suffisamment vague pour que chacun s'y retrouve.

Il n'en demeure pas moins que les termes du débat n'ont guère varié depuis les années 1870, depuis que M. Bréal – se présentant comme « l'ami des patois » – avait proposé, de manière quelque peu iconoclaste dans le contexte français

15. « Le wallon peut devenir une cause d'infériorité pour l'élève qui étudie le français. La jeunesse belge utilise trop souvent un parler mauvais, impropre, un vocabulaire retreint, qui proviennent de l'emploi mal approprié des mots originaux des patois du pays. » (CIECLF, 1906 : 47)

16. En règle générale, les congressistes utilisent *mutatis mutandis patois, dialecte, idiome* (ou *langue* ou *parler régional* (ou *provincial*), *parler natif*, etc. Il y aurait sans doute à préciser quel terme est utilisé plutôt qu'un autre selon le contexte visé (flamand, wallon, autre), les positions politiques ou pédagogiques des participants ou leur statut professionnel. Les linguistes intervenant au congrès sont plus précautionneux, on s'en doute, dans le choix de ces termes, mais pas toujours.

Une archive pour l'histoire du français langue seconde...

de l'époque, de ne pas bannir entièrement les langues régionales de l'école¹⁷. O. Colson et plusieurs congressistes en appellent à son autorité scientifique (et à celle de P. Passy) pour étendre ce type de proposition à l'ensemble du monde francophone. Mais la position de M. Bréal avait quelque peu évolué entre temps :

Faut-il appliquer au parler natif les méthodes savantes qui nous permettent à grande-peine de retenir quelques mots de latin et de grec ! Je ne le pense pas. À ceux qui savent le dialecte, ces exercices paraîtraient trop faciles, et ils n'apprendraient pas grand-chose à ceux qui ne le savent pas [...]. Mais ce que nous avons le droit de demander, c'est que l'instituteur ait la considération qu'il convient pour un langage français, et qui, bien qu'il ne soit pas le langage officiel, n'en a pas moins ses lois régulières : si le maître est bien inspiré, il le fera intervenir de temps en temps pour éclairer un mot, pour montrer une parenté, pour laisser entrevoir une origine. Il n'en faut pas plus : on dissipera ainsi les préventions et l'on rectifiera les idées fausses. C'est le plus sûr moyen de faire respecter et aimer nos vieux idiomes provinciaux. (Bréal, 1890 : 157)

On voit qu'il ne s'agit plus (comme dans les années 1870) de faire des dialectes les langues de travail de l'école primaire, même dans les seules petites classes, mais uniquement de favoriser une réflexion contrastive sur les formes du français. Pour le reste – c.-à-d. l'essentiel –, M. Bréal est désormais partisan de la méthode directe.

Dans son ouvrage de 1902, M. Wilmotte s'était fait l'écho de ce « retour en grâce » des patois pour en dénier tout aussitôt l'importance :

Celui qui a défini les patois « des langues qui ont eu des malheurs » ne soupçonnait pas le retour de faveur qui allait échoir à ces disgraciés. Ce retour, en Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Angleterre et même en France, est-il aussi décisif qu'on l'affirme ? S'agit-il d'une manifestation sincère, profonde et durable ? Ou bien le mouvement est-il artificiel, procède-t-il d'une mode, de l'exagération de certains partis pris et de certains intérêts ? (Wilmotte, 1902 : 185)

Le combat pour la réhabilitation des patois à l'école, portée en France par une partie du *Félibrige* et en Belgique par les militants du mouvement wallon, fait désormais figure de combat d'arrière-garde.

7. CONCLUSION

Dans l'imaginaire collectif de la plupart des membres francophones et franco-philes de la *Fédération pour l'extension et la culture de la langue française*, une langue comme le français n'occupe pas le rang de langue véritablement *étrangère*, mais plutôt celui de langue *seconde*, qu'il soit question de la promouvoir partout dans le monde ou bien de la défendre et de la diffuser dans le cadre national pluri-lingue plus restreint de la Suisse, du Canada et – surtout – de la Belgique, où il s'agit de résister à l'offensive « flamingante ».

17. Notamment dans Bréal (1872). Voir Boutan (1996).

Didactique du français langue étrangère et seconde : histoire et historicités

Parmi d'autres acceptions possibles de ce « concept fourre-tout » (Defays, 2003 : 31), une langue *seconde* se différencie des autres langues étrangères enseignées et/ou pratiquées dans un cadre national donné (ou dans un contexte international élargi), ainsi que des autres langues nationales ou régionales que l'on y parle. Elle s'en différencie par le statut juridique et culturel privilégié que lui confèrent les acteurs sociaux qui la promeuvent et les locuteurs qui l'utilisent comme variété langagière haute, soit dans des situations de diglossie (d'où les discussions du congrès sur la place à donner aux « patois » relativement au français dans l'enseignement primaire belge ou français), soit dans des situations de concurrence avec d'autres langues internationales de culture.

Parler de *français langue seconde* peut paraître anachronique ici, s'agissant de la période à laquelle nous avons affaire (celle qui précède immédiatement la guerre de 1914-1918), si l'on estime que cette expression n'a été consacrée que dans les années 1980-1990 pour désigner le français comme « langue de scolarisation », langue non maternelle des élèves issus de l'immigration en France. Son introduction est plus ancienne, en réalité, même si l'usage qu'en fait A. Meillet, en 1918, pour désigner les « grandes langues de civilisation » (v. Spaëth 2020 dans ce numéro) demeure pour longtemps sporadique. Mais si l'expression est inusitée avant (ou reste rare aux alentours de) la Grande Guerre, l'idée est déjà présente et efficace et elle nourrit les contributions ou les discussions du congrès dont nous avons examiné les actes.

À cet égard, elle s'y présente comme étant solidaire d'une notion qu'il serait peut-être, là aussi, anachronique de désigner sous le nom qui nous est devenu familier de *francophonie*, si l'on veut bien entendre par là non seulement une réalité linguistique (le fait d'utiliser le français comme langue première ou seconde, voire troisième)¹⁸ mais, de surcroît, un fait politique et en même temps idéologique.

Politique car, aussi brève qu'ait été son existence (moins de dix ans), la *Fédération... pour l'extension...* apparaît comme l'une des premières institutions *internationales* de promotion du français dans le monde, ou du moins l'une des premières qui, à la différence de l'*Alliance israélite universelle* ou de l'*Alliance française* antérieurement créées – et quoique les débats sur l'enseignement y occupent une grande place, on l'a vu –, ne fasse pas de l'enseignement le vecteur presque exclusif de son action de propagande.

Idéologique, car il en va d'une certaine représentation du français, de ses qualités supposées, des motifs de son prestige, des raisons de sa propagation – qui tiendraient moins désormais au poids politique, économique ou militaire de la France et davantage au pouvoir d'influence de sa langue conçu *motu proprio*, c.-à-d. pour elle-même et par elle-même. Une représentation déjà ancienne et destinée à être reconduite, mais réactivée à nouveau frais à l'occasion de ce

18. Le terme ainsi compris circule déjà depuis la fin du XIX^e siècle.

Une archive pour l'histoire du français langue seconde...

congrès. Une représentation assez bien résumée par F. Brunot dans la conférence qu'il donne dans le cadre de la session de 1913 :

En 1680, on considère le français comme la langue de la civilisation la plus estimée, et cela est dû au génie même de la langue française, à sa valeur, à ses qualités profondes de netteté, de précision, de clarté, qui la rendent apte à servir essentiellement d'expression à la pensée humaine, surtout sous sa forme analytique ». (Brunot, « Comment la langue française est devenue la langue diplomatique de l'Europe », dans CIECLF, 1914 : 39)

Un journaliste du nom de Gircourt termine ainsi son compte rendu de la conférence de F. Brunot :

Les flamingants n'avaient qu'à conclure. Mais M. Ferdinand Brunot leur a laissé ce soin, ne voulant mêler à sa conférence d'une haute impartialité historique aucune des questions qui se débattent présentement. (*Le Siècle*, 16-09-1913)

Exprimée à demi-mot, la conclusion est pourtant sans équivoque : sous couvert d'« impartialité », si l'histoire de la langue française – discipline que F. Brunot incarne et illustre par excellence – est ici convoquée, c'est bien aussi en réponse à des questions vives dont l'issue déterminera l'avenir linguistique d'un pays comme la Belgique. Plus généralement parlant, le caractère irrésolu des problèmes soulevés tout au long du congrès et la diversité des positions qui s'y confrontent font de ses actes une archive précieuse. Précieuse à la fois par les transformations des configurations disciplinaires qu'elle révèle (en particulier à travers la dénomination des sections du congrès et les changements qui les affectent) et par la prise de distance qu'elle permet à l'historien sur les discours qui ont constitué la genèse et l'évolution de l'enseignement du français.

Références bibliographiques

- [CIECLF] *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française : première session. Liège, 10-14 septembre 1905* (1906), Paris, Honoré Champion.
- [CIECLF] *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française : deuxième session. Arlon-Luxembourg-Trèves, 20-23 septembre 1908* (1908), Paris, Honoré Champion.
- [CIECLF] *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française : troisième session. Gand, 11-14 septembre 1913* (1914), Paris, Honoré Champion.
- AUROUX S. (1986), « Histoire des sciences et entropie des systèmes scientifiques : les horizons de rétrospection », *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, première série, n° 7, 1-26.
- BERRÉ M. (2001), « Quelques remarques sur l'enseignement des langues étrangères (à l'exception du français) en Flandre au XIX^e siècle », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* 26, 105-119. [en ligne]
- BOUTAN P. (1996), « *La langue des Messieurs* » : *histoire de l'enseignement du français à l'école primaire*, Paris, Armand Colin.
- BRÉAL M. (1872), *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, Paris, Hachette.
- BRÉAL M. (1890), « Les dialectes et la langue française », *Revue félibréenne* VI, 156-158.
- CALVET L.-J. ([1987] 2005), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette.

Didactique du français langue étrangère et seconde : histoire et historicités

- CLASTRES P. (1974), *La société contre l'État : recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éditions de Minuit.
- DEFAYS J.-M. (2003), *Le français langue étrangère et seconde : enseignement et apprentissage*, Bruxelles, Mardaga.
- DELFORGE P. (2010), *Émergence des institutions wallonnes : une volonté politique et citoyenne*, Charleroi, Institut Jules Destrée.
- DESTATTE P. (1997), *L'identité wallonne : essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (xix^e-xx^e siècles)*, Charleroi, Institut Jules Destrée.
- GAUTIER J. (1913), « Le troisième Congrès International pour l'extension et la défense de la culture de la langue française », *Revue internationale de l'enseignement* 66, 357-360.
- GUILHAUMOU J. (2006), *Discours et événement : l'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté.
- KESTELOOT C. (2004), *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français : les origines du FDF*, Bruxelles, Éditions Complexe.
- MEILLET A. ([1918] 1928), *Les langues dans l'Europe nouvelle*, avec un appendice de L. Tesnière, Paris, Payot.
- PRÉAUX C. (2013), « Jules Destrée à contre-courant », préface à J. Destrée, *Lettre au Roi*, Bruxelles, Samsa Editions, 7-24.
- PROVENZANO F. (2008), « Le Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française (1905-1913) : genèse de quelques préoccupations francophones », dans D. Deblaine, Y. Abdelkader & D. Chancé (éds), *Transmission et théories des littératures francophones : diversité des espaces et des pratiques linguistiques*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 337-354.
- PUREN C. (1985), « La motivation dans la méthode directe », *Les Langues modernes* 5, 69-77.
- RIVAROL A. de (1784), *De l'universalité de la langue française : discours qui a remporté le prix à l'Académie de Berlin*, Paris, Bailly & Dessenne.
- SIOUFFI G. (2007), « Du sentiment de la langue aux arts du langage », *Études de linguistique appliquée* 147 (3), 265-276.
- SPAËTH V. (2020), « Présentation. Didactique du français langue étrangère et seconde : histoire et historicités », *Langue française* 208. (ce volume)
- WILMOTTE M. (1902), *La Belgique morale et politique (1830-1900)*, Paris, Armand Colin.

ABSTRACTS

Dan Savatovsky & Muriel Jorge, *An archive for the history of French as a second language: The Congress for the Extension and Culture of the French Language (1905-1913)*

We examine the material and discursive characteristics of the *International Congress for the extension and culture of the French language's* three sessions' proceedings (Belgium, 1905-1913). It became clear at the end of the 19th and at the beginning of the 20th century, a unique time period in the context of the “language wars”, that French was starting to lose its influence worldwide, thus provoking reflections upon the means to maintain it; while *francophony* first appeared as a relevant notion in language politics. The situation in Belgium raises specific issues regarding the status of dialects and regional varieties for French language teaching.

Keywords : language wars, promoting French language, French language teaching to non-French speakers, francophony

RÉSUMÉS

Dan Savatovsky & Muriel Jorge, *Une archive pour l'histoire du français langue seconde : le Congrès pour l'extension et la culture de la langue française (1905-1913)*

On examine les caractéristiques matérielles et discursives des actes des trois sessions du *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française* (Belgique, 1905-1913). La fin du XIX^e-tout début du XX^e siècle, période particulière de la « guerre des langues », correspond à la prise de conscience d'une perte d'influence du français dans le monde et à des interrogations sur les moyens d'y faire face ainsi qu'à l'émergence de la *francophonie* comme notion pertinente d'une politique linguistique. La situation belge suscite des questions particulièrement vives quant au statut des dialectes et parlers régionaux dans l'enseignement du français.

Mots-clés : guerre des langues, culture de la langue française, enseignement du français aux allophones, francophonie